



ISSN 1958-5160

ISSN en ligne 2260-5029

Ethos diplomatique multicéphale dans le discours de la négociation au Conseil de sécurité

Ghozlène Boumaza

Université Badji Mokhtar-Annaba, Algérie
boumazagh@yahoo.fr

Saddek Aouadi

Université Badji Mokhtar-Annaba, Algérie
sadaouadi@yahoo.com

Résumé

La présente étude s'inscrit à la croisée de deux disciplines, les sciences du langage et les Relations internationales. Elle s'assigne pour tâche l'examen des stratégies de la construction de l'ethos diplomatique dans la négociation au Conseil de sécurité. L'analyse procédera par la prise en compte d'une dimension pragmatique impliquant une argumentation ad hoc, sous-tendue par des positions politiques, et répondant à des exigences déontologiques circonscrites par l'institution.

Mots-clés : Ethos, diplomatie, Conseil de sécurité, négociation, argumentation

الأخلاقيات الدبلوماسية المتعددة الأوجه ضمن الخطاب المفاوضاتي في مجلس الأمن

الملخص: تتدرج هذه الدراسة ضمن تقاطع مجالين هما: علوم اللغة و العلاقات الدولية، حيث تعمل على بحث استراتيجيات بناء أخلاقيات الدبلوماسية أثناء المفاوضات داخل مجلس الأمن. لذا ستركز عملية التحليل على البعد التداولي، بما يتضمنه من حجج مناسبة تدعمها مواقف سياسية و تستجيب للشروط الأخلاقية التي تحددها هذه الهيئة.
الكلمات المفتاحية: الأخلاقيات - الدبلوماسية - مجلس الأمن - المفاوضات - الحجج.

Multi-headed Diplomatic ethos in negotiation discourse within the Security Council

Abstract

This study lies within two intersected disciplines that are Language Sciences and International relations. It mainly works on investigating the construction strategies of the diplomatic ethos in negotiation within the Security Council. Thus, the analysis will focus on a pragmatic dimension involving ad hoc arguments that are underpinned by political positions, and that meet the ethical requirements defined by this institution.

Keywords: Ethos, - diplomacy, Security Council, negotiation, argumentation

Introduction

La négociation diplomatique au Conseil de sécurité est une activité ritualisée, elle ne peut se déployer légitimement que si elle est conforme aux règles institutionnelles qui la constituent. Il est évident que derrière l'aspect cérémoniel des échanges diplomatiques au sein de cette institution, s'engage une forme particulière d'argumentation de « corps à corps ». Les procédures discursives des diplomates mobilisent des arguments sur des sujets souvent controversés et impliquent les intérêts d'entités protagonistes. Dans ce contexte, le discours se fait l'instrument d'un principe de ralliement ou d'opposition, sous réserve que son émergence réponde aux exigences institutionnelles qui lui donnent sa légitimité.

L'enjeu de la lutte, dans cette dimension subversive, passe inévitablement par un mode de légitimation acquis dans le cadre institutionnel. Dans ce contexte, l'argumentation du diplomate n'a d'efficacité que si elle est intrinsèquement marquée par les rapports institutionnels dans lesquels elle s'inscrit. Cet exercice subtil implique d'une part, une argumentation ad hoc, sous-tendue par des positions politiques, elle constitue le socle de la construction discursive ; d'autre part, le discours doit intégrer un système d'attente institutionnel et reste régi par des normes déontologiques qui déterminent rigoureusement les conditions de son usage légitime.

Le présent article a une ambition bien définie. Il entend contribuer à l'examen de la construction de l'ethos discursif à travers des observables linguistiques attestés sur un corpus qui relève du discours de la négociation au Conseil de sécurité. Nous nous intéresserons aux différents procédés linguistiques de la présentation de soi que les diplomates négociateurs mettent en œuvre afin d'assurer à la fois la réussite de l'entreprise argumentative et de procurer légitimité à l'intervention.

1. Le positionnement théorique et réflexif

Empruntée à la rhétorique, la notion d'ethos correspond à l'image que l'orateur construit de sa personne afin d'assurer sa crédibilité. Cette notion trouve une place en sciences du langage avec l'émergence de la linguistique de l'énonciation. Pour E. Benveniste, l'image de soi est liée à la notion d'énonciation, cette dernière reste un acte par lequel le locuteur mobilise la langue afin de se construire une image. Il parle de « cadre figuratif », entendant par ce terme que l'énonciation : « comme forme de discours, (...) pose deux figures également nécessaires, l'une source, l'autre but de l'énonciation » (1974 : 82). Le même linguiste ajoute que l'énonciation est avant tout une allocution, elle exige sur un mode explicite ou implicite un allocutaire et établit une relation «discursive au partenaire» (1974 : 85). Elle place le locuteur « je » et l'allocutaire « tu » ou « vous » dans une relation de dépendance mutuelle.

C. Kerbrat-Orecchioni (1980) précise de son côté que l'émetteur A se fait une image de lui-même et de son interlocuteur B, et réciproquement que B se fait une image de A, et de lui-même, et c'est dans cette interdépendance que se met en place l'ethos comme image de soi construite dans les discours. Pour elle, l'ethos doit être appréhendé à travers des marques verbales subjectives que l'énonciateur utilise dans son discours.

L'analyse du discours définit de manière générale la notion d'ethos comme « l'image de soi que le locuteur construit dans son discours pour exercer une influence sur son allocataire » (Charaudeau, Maingueneau, 2002 : 238).

Dans cette conception, l'efficacité de la parole est liée à l'image du locuteur qui se manifeste à travers des marques linguistiques dans le discours. Toutefois, il est important de préciser que la question de l'ethos peut être placée au cœur de l'analyse du sens de deux manières: celle qui privilégie l'image de soi que le locuteur projette dans sa parole, ou plutôt celle qui dérive d'une connaissance préalable de sa personne.

Il ne s'agit pas pour nous de présenter les différentes théories antagonistes en présence¹, mais nous estimons important de préciser qu'au centre de cet antagonisme théorique entre les partisans d'un ethos préalable appelé «prédiscursif» et ceux d'un ethos discursif, et dans la perspective d'une analyse argumentative du discours, se place la question du sujet langagier: s'agit-il d'un sujet du discours ou d'un être social ?

A cet égard, R. Amossy postule que l'image de soi peut être appréhendée en tenant compte des deux aspects respectifs : d'une part, l'image que le locuteur construit délibérément ou pas dans son discours, il s'agit ici de l'ethos discursif, et, d'autre part, l'image préexistante à la prise de parole du locuteur correspond à l'ethos préalable ou prédiscursif. Dans son ouvrage consacré à l'argumentation (2010), cet auteur ne cherche pas à départager l'ethos discursif de l'ethos prédiscursif. Mais en adoptant un point de vue résolument descriptif, elle montre que l'analyse gagnerait en pertinence en prenant à sa charge les deux aspects respectifs (Amossy, 2010 : 69).

Dans notre travail, l'ethos du diplomate négociateur semble fort bien tenir compte à la fois d'une composante dédoublée postulée par R. Amossy: la première est celle de l'être social doté d'un statut institutionnel qui lui donne le droit à la parole et à la négociation sur la scène internationale. La seconde est celle d'un sujet parlant avec une identité discursive, donc d'un énonciateur engagé dans une entreprise argumentative. Les diplomates sont des négociateurs auprès d'une organisation internationale intergouvernementale : l'ONU. Ils jouissent dans ce

statut d'un ethos prédiscursif relatif à une autorité reconnue par une institution. Le diplomate, en sa qualité de porte-parole d'un groupe social, comme le précise P. Bourdieu « ne peut agir par les mots (...) que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté et dont il est le fondé du pouvoir » (1982 :109). Dans cette conception, l'ethos prédiscursif étant une affaire de perception à travers de représentations préalables, est d'emblée institué. Les négociateurs partagent avec les auteurs membres de l'organisation des principes et des caractères similaires d'une même corporation.

Dans ce qui s'ouvre ici, nous allons nous intéresser à l'ethos discursif et tenter de l'interroger tel qu'il se constitue à partir du savoir tiré des recherches en analyse du discours, mais également dans son rapport à l'institution qui encadre la négociation. Notre démarche s'inscrit à la croisée de deux champs de recherche avec des préoccupations et des orientations distinctes, toutefois complémentaires. La linguistique de l'énonciation initiée par E. Benveniste et développée par C. Kerbrat-Orecchioni, servira comme première assise théorique à notre réflexion. Dans notre étude nous faisons le choix de braquer la lumière sur le déploiement des pronoms personnels de la première personne du singulier et du pluriel. En effet, cette catégorie de pronoms fonctionne comme des unités subjectives à travers lesquels, selon la formule de C. Kerbrat-Orecchioni, le « locuteur imprime sa marque sur l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à son discours (problème de la distance énonciative) » (1980: 32). Sur la même question, R. Amossy (2010 : 65) ajoute que les pronoms personnels comme marques verbales fournissent un premier ancrage linguistique à l'analyse de l'ethos.

Nous avons l'ambition de mener cette étude en explorant un corpus composé de discours correspondant à deux types de dossiers traités au Conseil de sécurité : d'une part un ensemble de discours qui portent essentiellement sur des conflits armés et des situations de crises classées par dossiers géographiques. Notre choix porte sur la guerre au Kosovo, la crise au Proche et Moyen-Orient, notamment la crise au Liban et le conflit Israélo-palestinien. D'autre part, des discours incluant un dossier thématique qui porte sur la protection des civils dans les conflits armés. Les textes qui constituent les deux corpus respectifs s'inscrivent dans un continuum évolutif qui correspond à la période 2004-2009. Le choix des dossiers répond à la nature et à l'intensité des situations de crises respectives, ce qui implique leur importance et leur récurrence en matière de traitement sur la table de la négociation. Quant au choix de la période, il s'explique tout d'abord par notre volonté de travailler sur la négociation au diapason des réalités contemporaines. Bien que certaines crises choisies datent des décennies qui précèdent, leurs développements contemporains n'échappent certainement pas à l'influence des changements internationaux qui

caractérisent le début du XXI^{ème} siècle. D'autre part, et si l'on se fie aux spécialistes des relations internationales², cette période est fortement marquée par un éventail de menaces et de crises internationales complexes, issues d'un contexte de transformation et attisées par les enjeux de la mondialisation.

2. Phase heuristique de l'analyse : nuances référentielles des pronoms personnels « Je » et « nous » dans les discours

Dans notre analyse nous faisons le choix méthodologique d'examiner seulement les pronoms personnels sujets et leurs références relativement à la situation de communication. Ce choix s'explique par notre constat que ces pronoms en tant que sujets dans des énoncés à la forme active, procurent une impression d'autorité plus forte que les pronoms employés comme compléments. Le « je » et le « nous » en tant que sujet de phrase canonique à la forme active désignent directement les personnes qui le disent et qui accomplissent l'acte de langage auquel ils sont causalement liés par leur propre énonciation.

Dans le tableau qui suit, nous avons classé les occurrences de «je» et de «nous» avec les nuances référentielles et fonctionnelles qu'ils incluent, et ce relativement à leur localisation contextuelle, c'est-à-dire dans la situation d'énonciation ou dans leur environnement phrastique ou textuel immédiat.

Occurrences des pronoms personnels sujets de verbes	Pronoms personnels			
	« Je » organisateur du discours et acteur social de la négociation	« Nous » Substitut rhétorique de « je »	« Nous » Inclusif de sympathie	« Nous » exclusif
Totaux	97	128	43	15
Pourcentage	34,27%	45,22%	15,19%	05,30%

Notre analyse propose de nuancer les valeurs référentielles des pronoms répertoriés telles qu'elles se présentent dans les textes. Nous procéderons par la suite à leur examen dans des exemples précis tirés du corpus.

Les nuances référentielles des pronoms « je » et « nous » dans le corpus se présentent de la manière suivante:

A- Pronom « je » sujet de verbe organisateur du discours et acteur social de la négociation : nous avons relevé des occurrences de ce pronom qui désignent directement la personne qui le dit. C'est typiquement un déictique et un embrayeur renvoyant causalement à la personne reliée à sa propre énonciation. Le «je» se présente ici comme organisateur du discours et acteur social de la négociation.

B- Pronom « nous » sujet de verbe : des occurrences de «nous» fonctionnent typiquement, mais non exclusivement, comme anaphoriques. Le «nous» est à la fois déictique et anaphorique lorsqu'il réfère au locuteur et/ou à une autre personne évoquée dans le texte antérieur. Sa référence à partir de la situation du discours où il est employé se présente de la façon suivante:

- a) « nous » substitut rhétorique de « je » : dans ce cas, le « nous » estompe l'individualité du diplomate derrière une entité collective: « la France ». Le «nous» renvoie à l'entité politique qui mandate le locuteur et de fait à l'ensemble des Français dont il se présente comme le porte-parole. C'est un «nous» qui incorpore le « je » par un procédé anaphorique au collectif de la nation.
- b) « nous » inclusif de sympathie: c'est un « nous » par lequel le locuteur s'associe discursivement à l'interlocuteur et particulièrement à un auditoire composite présent, notamment les membres du Conseil de sécurité, pour marquer une appartenance sociale et institutionnelle commune, ou pour supposer une solidarité au niveau de la pensée ou de l'action.
- c) «nous» exclusif : il s'agit d'un emploi qui associe le locuteur à des personnes ou à des entités étatiques ou politiques. Dans le corpus le «nous» exclusif renvoie majoritairement à la France et aux Etats de l'Union Européenne.

3. Nuances référentielles des pronoms «je»/«nous» et construction de l'ethos diplomatique

3.1. L'ethos corporatiste à travers un mode de textualisation en soi (Le pronom «je» organisateur du discours)

Le protocole de l'analyse nous a permis de détailler l'emploi du pronom «je». Les éléments qui permettent au diplomate de construire l'ethos de corporalité relèvent des procédés suivants :

A- Un diplomate organisateur du discours

Il manifeste l'image de l'homme apte à maîtriser les règles et les principes généraux de l'activité langagière et de l'organisation textuelle avec notamment des procédés qui assurent des énumérations et des liaisons chronologiques:

- « J'en citerai trois » (Texte 1: intervention de M. Gérard Araud, le 14 octobre 2009).
- « J'aborderai trois points principaux» (Texte 3: intervention de M. Jean Maurice Ripert, le 25 mars 2009).
- « Je consacrerai mon intervention à deux points » (Texte 14: intervention de M. Gérard Araud, le 11 novembre 2009).
- « Je passe maintenant au dossier israélo-palestinien » (Texte 1 : ibid).
- « Je voudrais, en premier lieu, dire quelques mots sur le Liban » (Texte 6: intervention de M. Jean Maurice Ripert, le 30 janvier 2008).
- « Je voudrais conclure cette intervention, Monsieur le Président, en partageant avec vous la décision que vient de prendre la France » (Texte 17: intervention de M. Jean Maurice Ripert, le 27 mai 2008).

Le pronom « je » permet au diplomate de se présenter comme un acteur social doté d'un statut institutionnel, ayant le droit à la parole et à la négociation. A travers cette image le diplomate manifeste une compétence discursive et une identité énonciative intériorisées ainsi que des règles et un style adaptés aux circonstances du discours.

B -Le recours à la politesse et aux formes de la courtoisie

Dans le domaine des relations internationales, la courtoisie consiste en « un principe fondamental et coutumier, qui doit inspirer sur un plan général les relations entre les Etats » (Pancracio, 2007 : 188). Dans un milieu où constamment s'affrontent des intérêts divergents, où les difficultés se compliquent notamment par des préjugés, rien n'est plus nécessaire pour l'efficacité de l'action, que de tenir un discours qui manie le tact et le respect. Les formes de la courtoisie et de la politesse apparaissent dans le corpus à travers des procédés d'adoucissement notoires véhiculés par des supports linguistiques. Ces procédés sont exprimés de manière explicite avec des rituels de salutations ou des remerciements comme le montrent les exemples suivants:

- « Je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe » (Texte 1: ibid).
- « Je souhaite aussi saluer l'action de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire Général, et de son équipe, dont nous apprécions le travail accompli à la tête de la MINUK » (Texte 8 : intervention de M. Jean Maurice Ripert, le 17 juin 2009).
- « Monsieur le Président, Je souhaite remercier tout d'abord le Secrétaire Général des Nations Unies pour sa présence et sa présentation très claire de la situation au Kosovo » (Texte 12: intervention de M. Jean Maurice Ripert, le 18 février 2008).

Les formules de politesse se présentent aussi en filigrane et de manière implicite, notamment avec l'emploi du conditionnel associé à un semi auxiliaire modal comme témoignent les suivants :

- « Je voudrais marquer la satisfaction de la France s'agissant du bon déroulement des élections législatives du 7 juin dernier » (Texte 2: intervention de M. Jean Pierre Lacroix, le 27 juillet 2009)
- « Je voudrais tout d'abord remercier pour leur présence M. Jeremi, le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et M. Skender Heyseni le Ministre des affaires étrangère du Kosovo » (Texte 11: intervention de M. Jean Pierre Lacroix, le 24 juillet 2008).
- « Je voudrais également vous assurer de notre détermination à poursuivre parallèlement nos effort pour renforcer le rôle de la femme dans la prévention et le règlement des conflits» (Texte 16: intervention de M. Jean Pierre Lacroix, le 07 aout 2009).

A travers ces procédés, nous constatons que le diplomate s'efforce de construire un ethos corporatiste en mettant en exergue la courtoisie et la politesse considérées comme des comportements de civilité et d'une culture intériorisée. Le choix de ces procédés affirme une volonté de sociabilité globale et d'ordonnement du corps.

3.2. Ethos de la Nation véhiculé par le «nous» anaphoriques substitut rhétorique de «je»

L'ethos de la nation s'articule autour de deux ethos : celui de la puissance et celui de la vertu.

A- L'ethos de puissance

C'est une image que le diplomate s'efforce de construire quand il parle au nom de sa nation. Il s'accommode à présenter la France comme une grande puissance dotée de moyens et de pouvoir d'action sur la scène internationale. D'un point de vue géopolitique, tout Etat comme acteur dans les relations internationales figure sur un classement qui fait prendre conscience de sa position comme puissance (Guilhaudis, 2002: 107). Selon le même auteur, la France est classée parmi les grandes puissances mondiales, de plus elle est membre permanent au Conseil de sécurité (Guilhaudis, 2002: 107). Ces deux positions lui procurent un pouvoir d'action moyennant des décisions sur la scène internationale. L'image de la puissance se manifeste clairement dans les textes par la figure de la fermeté, en employant le «nous» anaphorique en référence à la France comme dans les exemples suivants :

- « La situation humanitaire à Gaza est très préoccupante. Nous appelons à l'ouverture immédiate des points de passage notamment pour permettre l'accès de l'aide humanitaire et la reprise de l'activité économique » (Texte 1 : *ibid*).
- « Parallèlement à ces efforts, nous continuons d'appeler fermement à la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit » (Texte 2 : *ibid*).
- « Nous appelons ainsi avec la plus grande fermeté à la cessation des tirs de roquettes et d'obus de mortiers qui menacent quotidiennement les civils habitant le sud d'Israël » (Texte 6 : *ibid*).

B- L'Ethos de vertu

Nous avons constaté que le diplomate, lorsqu'il utilise le pronom « nous » comme instance discursive renvoyant au collectif de sa nation, s'applique à construire également un ethos de vertu. A notre sens, cet ethos apparaît dans les discours pour adoucir l'ethos de puissance. En effet, adopter constamment l'attitude d'une grande puissance internationale et l'afficher à travers ses discours n'est pas sans quelques risques sur l'entreprise de la négociation. C'est un ethos qui adoucit l'image autoritaire de la grande puissance internationale. Dans le corpus, le diplomate construit l'ethos de vertu par un procédé qui est le principe de la paix internationale et l'aspiration à la Communauté internationale de sécurité.

Afin d'adoucir l'image autoritaire de la France, le diplomate n'hésite pas à construire l'image d'une nation attachée à des valeurs universelles, et ce en se référant à un principe de l'Organisation des Nations-Unies, celui du règlement pacifique des différends et de la condamnation de la guerre. Les exemples suivants illustrent cet aspect :

- « Nous appelons les autorités israéliennes à cesser les destructions de maisons et autres expulsions à Jérusalem-Est » (Texte 1: *ibid*).
- « Nous continuerons à apporter notre soutien à l'initiative arabe de paix » (Texte 3 : *ibid*).
- « Nous appelons l'ensemble des Etats à coopérer pleinement avec la Cour Pénale » (Texte 19 : intervention de M. Jean-Marc de La Sablière, le 09 décembre 2005).

Le principe du règlement pacifique des différends est une procédure incontournable à laquelle aspire toute la communauté internationale. Il est également l'un des principes de base de l'Organisation des Nations-Unies. L'obligation de régler pacifiquement les différends figure en toute lettre dans l'Article 1 section 1/ 2 et 3 de la Charte des Nations Unies, dont le chapitre VI Article 33 à 38 s'intitule « Règlement pacifique des différends ». La prise en compte de ces valeurs juridiques internationales par le diplomate, est liée à une stratégie de construction de l'image

d'une nation respectueuse du droit international et dont les principes et les objectifs s'inscrivent dans un projet universel.

3.3. L'éthos à orientation coopérative introduite par le « nous » inclusif de sympathie

L'éthos de coopération se manifeste à travers les énoncés incluant notamment les occurrences du pronom « nous » anaphorique, par lequel le diplomate s'associe discursivement à l'auditoire. Dans ce cas le diplomate inscrit la France dans un cadre de collaboration internationale et affiche l'image d'une nation qui agit dans la collectivité. Par l'emploi du « nous » inclusif, le diplomate inscrit l'auditoire dans un projet collectif, et marque ainsi une solidarité sur le plan de l'action.

- « Nous devons d'abord utiliser les possibilités que nous offre le groupe de travail du Conseil de sécurité » (Texte 15: intervention de M/ Alain Joyandet, le 30 septembre 2009).
- « Nous Etats sommes garants du respect de ces droits et principes » (Texte 19 : *ibid*).

La coopération est une donnée de base dans les relations internationales, car elle « pousse à refuser l'isolationnisme et l'unilatéralisme et à militer en faveur du multilatéralisme » (Guilhaudis, 2002 : 484). D'un point de vue géostratégique l'accomplissement des actions de la France dans un projet multilatéral la rend légitime au regard de l'institution et au regard de la communauté internationale.

3.4. L'éthos d'intégration et de solidarité européenne introduit par le « nous » exclusif

Dans ce cas le pronom « nous » anaphorique renvoie à la France et aux pays de l'Union européenne pour former une instance politique distincte de la communauté internationale. Le pronom « nous » exclusif marque l'appartenance et « l'intégration » de la France à une organisation européenne. Le diplomate se présente comme son porte-parole et implique les autres membres de cette organisation dans les déclarations et les positions de son pays. L'éthos d'intégration permet de montrer qu'en matière de position ou d'action ce n'est plus l'affaire d'un seul Etat, mais des ambitions de toute une communauté d'Etats dotés d'un système institutionnel et d'un ordre juridique où les éléments de fédéralisme sont nombreux. L'éthos d'intégration se manifeste dans les discours de notre corpus de la manière suivante :

- L'expression de la requête au nom de l'Union européenne visant à améliorer des situations humanitaires difficiles ou compliquées :
- « Avec nos partenaires de l'UE, nous réitérons également notre appel pour une levée de tous les obstacles aux activités humanitaires » (Texte 6 : *ibid*).
- « Avec l'UE(...) nous apporterons toute l'aide requise aux autorités américaines dans leur tâche » (Texte 6 : *ibid*).
- « C'est dans cet esprit que nous nous efforcerons d'avancer dans les mois qui viennent sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars, dans le cadre de l'Union européenne » (Texte 8 : *ibid*).

Remarques conclusives

A la lumière des analyses développées supra, la construction de l'ethos diplomatique se découvre dans le corpus de notre étude à travers des structures multiples et réticulaires. Nous avons remarqué que relativement aux exigences circonscrites par l'institution, ainsi qu'à la finalité argumentative visée par la négociation, le diplomate construit l'ethos discursif à travers deux attitudes :

- la première relève de sa propre sociabilité individuelle fortement liée à sa position immédiate de sujet parlant se manifestant à travers le pronom « je ». A ce niveau, il s'applique à construire un ethos corporatiste. Cette image construit son identité de diplomate officiel, chargé de produire des actes de langage (déclaration et négociation).
- la seconde répond aux exigences d'une identification et d'adhésion à un groupe social déterminé qui se présente à travers le pronom « nous ». On parle ici d'ethos qui dépasse les traits personnels, ce n'est plus un ethos tourné vers soi, mais vers la collectivité. Le diplomate, du fait de son appartenance à un groupe social (peuple français, membres de l'Organisation des Nations-Unies, membres du Conseil de Sécurité, membres de l'Union Européenne) partagent avec ces derniers des traits similaires. Dans la construction de l'ethos, il se positionne chaque fois, en fonction des besoins contextuels et du contenu argumentatif, dans une entité qui prend l'effet immédiat d'un corps homogène. Il s'agit d'un ethos qui reflète :
- l'image d'une nation forte et solide à travers l'éthos de puissance.
- l'image d'une nation qui s'appuie sur un souci permanent de solidarité internationale, ceci à travers l'ethos à orientation coopérative.
- l'image d'une nation qui prône les valeurs européennes à travers l'ethos d'intégration.

En somme, nous constatons que dans notre corpus d'étude, l'ethos discursif transparaît plus qu'il n'apparaît à travers plusieurs réseaux conditionnés par

l'institution et les exigences pragmatiques de la négociation. L'ethos multicéphale met en évidence les structures énonciatives et institutionnelles en présence ainsi que le positionnement d'un diplomate dans un espace discursif structuré. L'image du diplomate ou de l'instance qu'il est mandaté de représenter se définit entre proximité et distance. Il est l'acteur d'une énonciation qui lui permet de structurer son positionnement entre:

- un engagement: avec un mode de textualisation en soi mettant en avant un ethos corporatiste correspondant aux normes institutionnelles.
- un détachement : avec un mode de textualisation collectif où le dire individuel fusionne avec un dire collectif procurant à l'intervention et à l'argumentation du diplomate plus de puissance et plus de légitimité.

Ce que l'on peut retenir de ce qui précède, c'est que l'image discursive de soi reste solidement attachée à des principes et des représentations institutionnelles collectives. La construction de l'ethos, tributaire des normes institutionnelles, contribue à l'efficacité de l'argumentation dont les éléments fonctionnent, pour reprendre les paroles de Maingueneau, comme une « police tacite du corps, une manière d'habiter l'espace social. » (1993 : 139-140).

Bibliographie

- Amossy, R. 2010. L'argumentation dans le discours. Paris: Armand Colin.
- Amossy, R. 1999. Image de soi dans le discours, la construction de l'ethos. Paris : Delachaux et Nestlé.
- Benveniste, E. 1974. Problème de linguistique générale.T. II. Paris : Gallimard.
- Bourdieu, P. 1982. Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques. Paris: Fayard.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. 2002. Dictionnaire de l'analyse du discours. Paris : Seuil.
- Guilhauis, J-F. 2002. Relations internationales contemporaines. Paris : Edition du Juris-Classeur.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1980. L'énonciation - De la subjectivité dans le langage. Paris : Armand Colin.
- Lefebvre, M. 2000. Le jeu du droit et de la puissance. Précis de Relations Internationales. Paris : PUF.
- Maingueneau, D. 1993. Le contexte de l'œuvre littéraire. Énonciation, écrivain, société. Paris : Dunod
- Pancrazio, J-P. 2007. Dictionnaire de la diplomatie. Paris : Dalloz.
- La Charte des Nations Unies.1985. Paris-Bruxelles : Economica et Bruylant.

Notes

1. Pour une présentation approfondie de ces théories, on se reportera à Amossy Ruth (1999).
2. Nous renvoyons notamment à l'article de J. Staehelin. 2006. « L'ONU entre le passé et

l'avenir ». *Relations internationales*, n° 128, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 93-102 et à celui de R. Delacorde. 2009. « L'évolution du métier de diplomate », *Annuaire français des Relations internationales*, volume X, pp. 4-16.